ait attiré l'attention de nos ministres actuels. car il n'était pas nouveau, et la question avait été déjà présentée à plusieurs reprises devant le pays. L'on trouve dans la confédération de ces provinces une réunion d'éléments qui donnent l'espérance et le germe d'une puissance qui prendra un jour sa place parmi les nations du globe. Et, à propos de cette confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, je ne puis m'empêcher de me rappeler la fable des faisceaux, que j'ai apprise étant enfant, et qui s'applique parfaitement au cas actuel. Cette fable nous rapporte que des faisceaux réunis étaient assez forts pour résister à tous les efforts faits pour les briser, mais que divisés ils se brissient au premier choc. Il me semble que la leçon que nous donne cette fable est très applicable à la question de la confédération : séparés, nous sommes faibles, unis nous serons forts. Le commerce, la population, les industries, les progrès, en un mot tous les éléments qui sont nécessaires pour faire une nation puissante se trouvent dans les colonies réunies : mais tout cela devient peu important si on le laisse à l'exercice de chaque colonie isolée. Et non-seulement la réunion de ces éléments ferait de la confédération une grande puissance parmi les autres nations du globe, mais on trouverait encore dans sa population un nombre de bras suffisant pour nous permettre de repousser l'agression de l'étranger, avec l'aide de la Grande-Bretagne. Je ne auis pas de cette école qui dit que dans le cas d'une agression de la part des Etats-Unis, ce que nous aurions de mieux à faire serait de rester inactifs et les bras croisés. Ces idées ne sont pas les miennes. Elles peuvent flatter les opinions ou les désirs des personnes qui ont des penchants républicains et annexionistes, des anti-canadiens, qui ne sont rien moins que les adversaires du système monarchique en ce pays. Je ne suis pas de ceux qui se posent en adeptes de l'école républicaine et annexionniate, car je ne vois ches eux aucune des aspirations nationales dont tout homme est toujours fier. Après ces quelques mots pour montrer la nécessité de la confédération et qu'elle produira, dans ses résultats prochain, un peuple nouveau et puissant, je vais examiner quelles sont les conditions du projet, et aussi si le Bas-Uanada y trouvers la protection nécessaire à ses intérêts. La première chose sur laquelle

quelles garanties les institutions du Res-Canada, ses lois, sa religion, sa croyance, et son autonomie, trouversient dans la confédération. Je trouve la garantie de toutes ces choses dans l'article du projet qui donne au Bas-Canada le gouvernement local de ses affaires, c'est-à-dire le contrôle de toutes les questions qui se rattachent à ses institutions, à ses lois, à sa religion, à ses industries et à son autonomie. N'êtes-vous pas tous prêts. hons, messieurs, et surtout vous, les membres du Bas-Canada, à faire quelques sacrifices pour arriver à avoir le contrôle de toutes les choses dont je viens de parler, et qui se trouvent toutes dans les attributions du gouvernement local? Est-ce que vous n'êtes pas tous prêts à faire quelque sacrifices pour voir se terminer les luttes et les combats qui ont eu lieu depuis quelques années, au grand danger du Bas-Canada et de ses institutions? -danger qui pourrait exister et surgir encore aujourd'hui et devenir très réel, si les amis qui ont soutenu ces luttes se lassaient ou se décourageaient et laissaient le champ libre à leurs adversaires. Si nous persistons à vouloir trop obtenir, si nous ne voulons faire aucun sacrifice, nous pourrions perdre tout le fruit de ces luttes et les avantages que l'on nous offre aujourd'hui. Pour ma part, la seule considération que nous aurons le contrôle de nos affaires dans le Bas-Canada, avec la confédération, m'engagerait à voter en faveur du projet qui nous est présenté, lors même qu'il ne nous offrirait pas d'autre avantage. Mais, sans entrer dans les détails, je veux seulement répondre à certaines objections et prouver qu'il est de notre intérêt d'adopter ce plan. L'une des premières objections soulevées l'a été par l'hon, représentant de la division Wellington (M. SANBORN). Il a dit qu'il ne pouvait pas voter pour la confédération, parce qu'il n'avait pas mandat de ses électeurs de changer la constitution de son pays. Mais tandis qu'il disait cela, ce même membre proposait de changer la constitution qu'il prétend n'avoir pas mandat de changer dans un sens. Voici la résolution qu'il a proposé en amendement :

ces quelques mots pour montrer la nécessité de la confédération et qu'elle produira, dans ses résultats prochain, un peuple nouveau et puissant, je vais examiner quelles sont les conditions du projet, et aussi si le Bas-Canada maritimes par 24 membres correspondant aux 34 membres élus dans chaque section du Canada; la vicultation du projet, et aussi si le Bas-Canada par 24 membres correspondant aux 34 membres élus dans chaque section du Canada; la vicultation du projet, et aussi si le Bas-Canada par 24 membres correspondant aux 34 membres élus dans chaque section du Canada; la vicultation du projet, et aussi si le Bas-Canada par 24 membres correspondant aux 34 membres élus dans chaque section du Canada; la vicultation du projet, et aussi si le Bas-Canada par 24 membres correspondant aux 34 membres élus dans chaque section du Canada; la vicultation du projet, et aussi si le Bas-Canada par 24 membres correspondant aux 34 membres élus dans chaque section du Canada; la vicultation du projet, et aussi si le Bas-Canada par 24 membres correspondant aux 34 membres élus dans chaque section du Canada; la vicultation du projet, et aussi si le Bas-Canada par 24 membres correspondant aux 34 membres élus dans chaque section du Canada; la vicultation du projet, et aussi si le Bas-Canada par 24 membres correspondant aux 34 membres élus dans chaque section du Canada; la vicultation du projet, et aussi si le Bas-Canada par 24 membres correspondant aux 34 membres élus dans chaque section du Canada; la vicultation du projet, et aussi si le Bas-Canada par 24 membres correspondant aux 34 membres élus dans chaque section du Canada; la vicultation du projet, et aussi si le Bas-Canada par 24 membres correspondant aux 34 membres élus dans chaque section du canada; la vicultation du projet, et aussi si le Bas-Canada par 24 membres correspondant aux 34 membres élus dans chaque section du canada; la vicultation du projet, et aussi si le Bas-Canada par 24 membres correspondant aux 34 membres correspondant aux 34 membres correspondant aux 34